

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 mars 2025

Service : Marchés publics

Agent traitant : Jessica DELREE - V-2025-2737

Objet : Marchés publics - Empierrement parking des Capsuleries : choix du mode de passation, arrêt du cahier spécial des charges, de l'estimation et du moyen de financement

LE CONSEIL COMMUNAL,

Et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu l'approbation en date du 29 novembre 2023 par le Conseil communal du projet de convention entre la Commune de Chaudfontaine et la SPAQUE ;

Attendu que la Commune de Chaudfontaine a été informée par la SPAQUE que l'assainissement du site des Capsuleries nécessitera des moyens financiers complémentaires et que, de ce fait, cet assainissement est reporté au plus tôt à juillet 2026 ;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à l'empierrement du parking du site des Capsuleries ;

Considérant le cahier des charges N° V-2025-2737 relatif au marché "Empierrement parking des Capsuleries" établi par le Service des Marchés Publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 52.314,04 € hors TVA ou 63.299,99 €, 21% TVA comprise (10.985,95 € TVA cocontractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Vu la réservation de crédit arrêtée à la somme de 63.300,00 € TVAC ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 421/731-60 (n° de projet 20250011) et que, le budget au globalisé de l'article est suffisant ;

Vu l'avis favorable du Directeur financier ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1^{er}

Approuve le cahier des charges N° V-2025-2737 et le montant estimé du marché "Empierrement parking des Capsuleries", établis par le Service des Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 52.314,04 € hors TVA ou 63.299,99 €, 21% TVA comprise (10.985,95 € TVA cocontractant).

Article 2

Passé le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

Finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 421/731-60 (n° de projet 20250011). Le budget au globalisé de l'article est suffisant.